

# Introduction

## I. INSERTION DU PROJET SOUMIS A AUTORISATION DANS LE CONTEXTE OPERATIONNEL LYON CONFLUENCE

Le projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC confluence phase 2 trouve sa justification au regard de son insertion dans un programme global de renouvellement urbain pour l'extension du centre-ville : le projet urbain Lyon Confluence.

L'ambition du programme global "Lyon Confluence" est d'engager une vaste reconquête urbaine sur l'ensemble du territoire de la presqu'île qui s'étend du Sud de la place Carnot jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône. L'objectif est d'étendre le centre-ville pour permettre, à terme, de doubler sa superficie.

Il s'inscrit dans une démarche progressive qui seule peut prendre en compte le rôle du temps dans une opération d'une telle envergure. Aussi, le programme reste volontairement ouvert pour lui permettre de s'enrichir de ce que le futur apportera en termes de besoins.

Le Programme comprend différentes phases qui peuvent être identifiées comme suit :

- La première phase du programme, en grande partie réalisée, comprend notamment l'aménagement de la ZAC Lyon Confluence 1<sup>ère</sup> phase (achèvement prévu pour 2016-2017), le prolongement du tramway sur le cours Charlemagne (réalisé), la construction du Musée des confluences et d'un parc à la pointe Sud (en cours de construction), le réaménagement du carrefour pasteur (réalisé).
- La Deuxième phase du programme comprend l'aménagement de la ZAC Lyon Confluence 2<sup>ème</sup> phase, le prolongement du tramway sur le cours Charlemagne depuis la rue Montrochet jusqu'au métro Debourg (en cours d'aménagement), la construction d'un pont entre la rive gauche du Rhône et le futur quartier, des aménagements sont engagés sur le quartier Sainte-Blandine dont la mise en œuvre progressive d'une desserte en réseau de chaleur urbain depuis le réseau créé pour la ZAC phase 2.

Dans ce contexte, les travaux d'aménagement nécessaires à la réalisation du programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté "Z.A.C Lyon Confluence 2<sup>ème</sup> phase" s'appuient sur :

- la réalisation d'un pont sur le Rhône reliant la confluence à Gerland sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon ;
- la réalisation d'ouvrages ferroviaires à Lyon sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon et Réseau Ferré de France.

## II. PRESENTATION DE LA ZAC CONFLUENCE PHASE 2

Le projet de ZAC s'inscrit dans l'objectif de répondre à l'ambition de créer dans ce secteur Sud de la presqu'île, un quartier à caractère de centre-ville constitué d'un tissu urbain contemporain, diversifié, intense et attractif ouvert sur un système d'espaces publics d'agrément, de loisirs et de détente.

Les principes d'aménagement de la "Z.A.C Lyon Confluence Deuxième Phase" peuvent être identifiés au travers des grandes composantes suivantes :

- **Le Quartier du Marché : un quartier de centre-ville composé d'un tissu urbain mixte :** logements, activités, commerces, services et équipements s'articulent au sein d'îlots perméables (possibilité de traverser les îlots) composés de bâtiments de tailles variées ;
- **Une place centrale,** le plus grand des espaces ouverts, en prolongement de la Place Nautique ;
- **Le Champ : une trame urbaine ouverte accueillant des programmes mixtes ;** programme à dominante innovation, créativité au sein de halles réhabilitées ou de bâtiments neufs ;
- **Valorisation des berges du Rhône :** le long de la rive droite du Rhône, les berges pourront être valorisées en les rendant accessibles (voie mode doux connectée au Pont Pasteur), dans un principe de préservation de l'aspect « naturel » de la berge, à l'image de ce qui est réalisé au droit des « Berges du Rhône » ;
- **Définition d'un maillage de voiries et d'espaces publics :** des infrastructures existantes ainsi que de nouveaux ponts, de nouvelles rues et de nouveaux itinéraires piétons ;
- **Réduction du faisceau ferroviaire à deux voies.**

Le projet s'inscrit dans une démarche de **mixité urbaine**. Les programmes résidentiels cohabitent avec les bureaux et les équipements. Les rez-de-chaussée des immeubles peuvent également recevoir des commerces, des services ou encore des équipements de proximité.

Le programme prévisionnel de construction de la ZAC Lyon Confluence Deuxième phase s'établit à environ 420 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartis entre :

- 159 100 m<sup>2</sup> de tertiaire et activités ;
- 138 500 m<sup>2</sup> de logements (soit environ 1700 logements) ;
- 16 800 m<sup>2</sup> de commerces et activités à rez-de-chaussée ;
- 35 600 m<sup>2</sup> d'équipements publics (1 groupe scolaire de 15 classes, 1 crèche de 45 berceaux, 1 gymnase et 2 salles de sport ; locaux associatifs et locaux techniques. Le programme intègre également un équipement d'agglomération : la Maison de la Danse du Grand Lyon, en relocalisation de la Maison de la Danse située dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, comprenant une salle de 1 500 places, et des studios de répétition.

**Réalisation des espaces publics urbains de la ZAC Lyon Confluence 2ème phase – côté Rhône**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214.1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

---

- 70 000 m<sup>2</sup> de tours.

La mixité sociale sera recherchée par la diversification des types de logements, en offrant un parcours résidentiel le plus complet possible : locatif social, locatif libre, accession sociale, accession encadrée, accession libre,...

**Le présent dossier d'autorisation concerne l'aménagement des espaces publics de la ZAC II dont le rejet d'eaux pluviales se fait au Rhône et intéresse la zone comprise entre les voies de tramway et l'autoroute A7.**